RÉUNION DU CONSEIL
19 OCTOBRE 2011

MERCREDI, le dix-neuvième jour du mois d'octobre deux mille onze (19 octobre 2011), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-SEPT HEURES (17 h), à laquelle sont présents :

Monsieur Christian Fortin, préfet suppléant de la MRC des Chenaux et maire de Batiscan;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Christian Fortin.

ABSENTS

Monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice;
Monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Messieurs Pierre St-Onge, directeur général, et Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement, ainsi que huit citoyens.

2011-10-166 **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré en ajoutant les items suivants :

14b. FQIS - Organisme mandataire de concertation;
14c. Phare sur Champlain.

ORDRE DU JOUR

1. Prière;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2011 et celui de la séance extraordinaire du 4 octobre 2011;
4. Gestion des ressources humaines;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisse :
   a. Liste des chèques émis;
   b. Règlement 2011-75 concernant le transport collectif des personnes sur l'ensemble du territoire de la MRC;
   c. États financiers au 12 octobre 2011;
   d. Amendement de l'entente de gestion avec le CLD;

e. Honoraires pour l'audition des livres - Année 2010;
f. Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II, réaffectation de disponibilité;
g. Acquisition d'un laser portatif;
h. Système d'alarme pour le garage du rang Ste-Marie;

6. Aménagement du territoire :
   a. Conformité de règlement(s) municipal(aux);
   b. Cours d'eau : Compte rendu d'une réunion du Bureau des délégués au sujet de la rivière de la Tortue;
   c. Projet de règlement 2011-76 modifiant le schéma d'aménagement;
7. Rapports :
   a. Représentant(s) à la RGMRM;
   b. Président du comité de sécurité publique;
   c. Activités culturelles de septembre 2011;
8. Pacte rural : Aucune demande;
9. Demande(s) d'appui ou autre :
   a. Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes (CPTAQ);
   b. MRC de Maria-Chapdelaine - Rentrée scolaire;
   c. Sport-hommage Mauricie;
10. Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie - Budget 2012;
11. Correspondance déposée;
12. Accusés de réception;
13. Pour votre information;
14. Autres sujets qui pourront se présenter sous réserve de l'article 148.1 du Code municipal du Québec :
   a. Ferme Déry - Ordre national du mérite agricole 2011;
   b. FQIS - Organisme mandataire de concertation;
   c. Phare sur Champlain;
15. Période de questions;
16. Clôture de la séance.

Adoptée.

2011-10-167 **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE ET CELUI DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2011**

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 21 septembre ainsi que celui de la séance extraordinaire du 4 octobre 2011.

Adoptée.

4. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Aucun point n'est à l'ordre du jour.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSE

2011-10-168 **5a. ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**

Il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéros 5824 à 5896 au 19 octobre 2011 totalisant 321 788,02 $.

Adoptée.

2011-10-169 **5c. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2011-75 PAR LEQUEL LA MRC DES CHENAUX DÉCLARE SA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES SUR L'ENSEMBLE DE SON TERRITOIRE**

ATTENDU QUE le 15 juin 2011, par la résolution numéro 2011-06-115, la Municipalité régionale de comté des Chenaux a annoncé son intention de déclarer compétence en matière de transport collectif des personnes et que copie de cette résolution a été transmise, par envoi recommandé, aux municipalités du territoire;

ATTENDU QUE suivant l'article 678.0.2.1 du Code municipal du Québec, une municipalité régionale de comté peut, par règlement, déclarer sa compétence à l'égard d'une ou de plus d'une municipalité locale dont le territoire est compris dans le sien relativement au transport collectif de personnes;

ATTENDU QU'un avis de motion pour la présentation de ce règlement a régulièrement été donné lors de la séance ordinaire du 15 juin 2011;

À CES CAUSES, il a été ordonné et statué par le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux et ledit conseil ordonne et statut par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

Article 1

À l'entrée en vigueur du présent règlement, la Municipalité régionale de comté des Chenaux déclare qu'elle possède la compétence requise pour le transport collectif des personnes sur l'ensemble de son territoire.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

FAIT ET ADOPTÉ À SAINT-LUC-DE-VINCENNES, CE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX MILLE ONZE.

DIRECTEUR GÉNÉRAL	PRÉFET SUPPLÉANT

5c. ÉTATS FINANCIERS AU 12 OCTOBRE 2011

Les membres du conseil prennent acte d'un état sur la situation financière au 12 octobre 2011 ainsi que d'un état comparatif des réusltats pour la période du premier janvier au 12 octobre 2011.

2011-10-170 **5d. AMENDEMENT DE L'ENTENTE DE GESTION AVEC LE CLD DES CHENAUX**

Considérant que l'entente de gestion entre la MRC et le CLD des Chenaux, signée en décembre 2004, doit prévoir les mêmes dispositions qui apparaissent à l'entente de gestion entre le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et la MRC, signée juillet 2008, en ce qui concernent les obligations confiées au CLD, particulièrement en lien avec les engagements de la MRC;

Considérant l'article 10 de cette entente;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux modifie l'entente de gestion par l'ajout des items suivants :

4.9 Affecter l'enveloppe supplémentaire du MDEIE prévue à cet effet pour le soutien à des projets d'entreprise en démarrage afin d'entreprendre des actions ou réaliser des activités concourant à l'atteinte des trois objectifs suivants :

a) soutenir le démarrage d'entreprises, notamment celles résultant de l'initiative de jeunes entrepreneurs;
b) favoriser la relève entrepreneuriale;
c) augmenter le taux de survie des entreprises de moins de trois ans en accentuant le suivi et l'accompagnement de celles-ci.

4.10 Affecter l'enveloppe supplémentaire du MDEIE prévue à cet effet pour le soutien à l'émergence de projets d'entreprises indiqué à cet effet en amont des projets d'entreprises. L'objectif visé étant de favoriser l'émergence d'entreprises afin de diversifier et développer l'économie locale. Il s'agira plus spécifiquement de soutenir la préparation des projets d'entreprises ou les activités nécessaires à la concrétisation de projets d'investissements. À titre d'exemple, il pourra s'agir :

a) d'études de faisabilité;
b) d'études de marché;
c) d'études d'opportunité;
d) de recours à des experts (consultants);
e) de mise au point d'un produit ou d'un projet;
f) etc.

4.11 Rendre annuellement des comptes de ses activités sur tout système informatisé mis à sa disposition par le MDEIE et respecter les conditions de sa désignation de même que des dispositions relatives à sa résiliation en cas de défaut.

Adoptée.

2011-10-171 **5e. <u>HONORAIRES POUR L'AUDITION DES LIVRES - ANNÉE 2010</u>**

Considérant que la firme Morin, Cadieux, Matteau, Normand, CA a fait parvenir ses honoraires pour l'audit des livres relativement à l'exercice financier 2010;

Considérant que le montant des honoraires est tel qu'une résolution du conseil est requise pour en autoriser le paiement;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le paiement des honoraires facturés pour l'année 2010 totalisant 23 500 $ avant taxes.

Adoptée.

2011-10-172 **5f. PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER - VOLET II, RÉAFFECTATION DE DISPONIBILITÉ**

Considérant que parmi les projets acceptés dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - volet II / 2010-2011, celui du Parc de la rivière Batiscan concernant les sentiers Le Doré et La Marmite n'a pas été réalisé dégageant ainsi une somme de 37 600 $;

Considérant que ce solde disponible pourrait être transféré au bénéfice de d'autres promoteurs dont les projets avaient également été acceptés;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte de transférer le montant de 37 600 $ au bénéfice des projets ci-après pour l'exercice 2011-2012.

Promoteurs	**$ retenu par le comité**
Parc de la rivière Batiscan	**16 566 $**
Club Quad de la Mauricie	**9 290 $**
Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie	**5 872 $**
Groupement forestier de Champlain	**5 872 $**
Total	**37 600 $**

Adoptée.

2011-10-173 **5g. ACQUISITION D'UN LASER PORTATIF POUR LES COURS D'EAU**

Considérant qu'il est de la compétence exclusive des MRC d'intervenir dans les cours d'eau;

Considérant qu'annuellement des travaux d'entretien doivent être réalisés et que le service d'aménagement du territoire est interpellé pour effectuer des relevés terrains nécessaires à la rédaction de plans et devis;

Considérant l'utilité de se doter d'instruments de mesure précis et efficaces;

Considérant la disponibilité budgétaire nécessaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, et résolu unanimement que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux autorise le coordonnateur à l'aménagement du territoire, M. Yvan Magny, à acquérir un laser portatif capteur HL-700 de la compagnie Bélitec tel que décrit dans une soumission de cette entreprise, en date du 12 octobre 2011, à laquelle il faut ajouter un montant de 75 $ pour une règle verticale.

Adoptée.

2011-10-174 **5h. SYSTÈME D'ALARME POUR LE GARAGE DU RANG STE-MARIE**

Considérant que le garage abritant nos véhicules de collecte des ordures ménagères est situé dans un endroit isolé sur le rang Ste-Marie à Champlain;

Considérant que depuis son utilisation en août dernier, nos véhicules ont été vandalisés;

Considérant la proposition de IDÉES FIL Inc. de Saint-Stanislas;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte d'acquérir, pour le garage d'hygiène du milieu, un système d'alarme feu, vol, intrusion de l'entreprise IDÉES FIL Inc. suivant la soumission, produite le 13 octobre dernier, totalisant 1081 $ plus les taxes incluant les frais de centrale pour une année.

Adoptée.

6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6a. CONFORMITÉ DE RÈGLEMENT(S) MUNICIPAL(AUX)

Aucun règlement n'est présenté.

6b. COURS D'EAU

Les membres du conseil prennent connaissance du compte rendu d'une réunion du bureau des délégués, tenue le 27 septembre 2011, relativement à la rivière à la Tortue.

2011-10-175 **6c. AVIS DE MOTION POUR LA PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-76 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

Avis de motion est donné par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, à l'effet que lors d'une prochaine assemblée du conseil de la MRC, il sera présenté un règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

2011-10-176 **6c. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-76 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ**

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications et de mettre à jour certaines informations dans le schéma d'aménagement et de développement révisé;

En conséquence, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que la MRC des Chenaux adopte le projet de règlement 2011-76 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé édicté dans le document intitulé «Projet de règlement 2011-76 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé».

Il est également résolu d'adopter le document intitulé «Document qui indique la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs règlements d'urbanisme pour se conformer au règlement 2011-76».

Adoptée.

2011-10-177 **6c. DEMANDE D'AVIS AU MINISTRE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2011-76**

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté le projet de règlement 2011-76 modifiant son schéma d'aménagement et de développement révisé;

En conséquence, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC des Chenaux demande au ministre des Affaires municipales son avis sur le projet de règlement 2011-76 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Adoptée.

2011-10-178 **6c. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté le projet de règlement 2011-76 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, appuyé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, et résolu que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC tienne, sur le territoire de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, une assemblée publique de consultation sur le projet règlement 2011-76 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Il est également résolu que le secrétaire-trésorier fixe la date, l'heure et le lieu de cette assemblée publique.

Adoptée.

2011-10-179 **6c. FORMATION D'UNE COMMISSION**

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que conformément aux articles 53.1 et 79.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la commission responsable des assemblées publiques de consultation est formée par les membres du conseil de la MRC.

Adoptée.

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANT(S) À LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

Monsieur Pierre Bouchard informe le conseil sur les dernières activités de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie. Il est notamment question de la troisième voie qui apporte son lot de réflexions au sein des

instances de cet organisme. Les auditions concernant l'expropriation de terrains pour le LET de Champlain reprendront le 14 novembre pour les plaidoiries.

b. PRÉSIDENT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le président, monsieur Christian Fortin, indique qu'en l'absence de réunion aucun rapport n'est fourni.

7c. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport du mois de septembre 2011 produit par l'agente de développement culturel, madame Marie-Pier Lemaire.

8. PACTE RURAL

8a. ENVELOPPE RÉGULIÈRE

Aucun dossier n'est présenté.

9. DEMANDES D'APPUI

Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, s'abstient de voter sur la résolution qui suit vu ses liens familiaux en rapport avec des intervenants dans ce dossier.

2011-10-180 **9a. DEMANDE D'AUTORISATION EN ZONE AGRICOLE POUR L'IMPLANTATION D'ÉQUIPEMENTS RELIÉS À UN SYSTÈME D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUC-DE-VINCENNES**

Considérant que la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes a présenté, à la Commission de protection du territoire agricole, une demande d'autorisation pour l'implantation d'équipements reliés à un système d'approvisionnement en eau potable ainsi que pour l'acquisition de parcelles de terrains et de servitudes;

Considérant que ce projet ne peut se réaliser ailleurs sur le territoire de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes;

Considérant que ce projet n'apporte aucune contrainte significative sur les activités agricoles de ce secteur;

Considérant que ce projet est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux normes du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux appuie la demande de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes relative à l'implantation d'équipements reliés à un système d'approvisionnement en eau potable et à l'acquisition de parcelles de terrains et de servitudes sur une partie des lots 3 995 224 et 3 995 225.

Adoptée.

9b. MRC DE MARIA-CHAPDELAINE - RENTRÉE SCOLAIRE

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

9c. SPORT-HOMMAGE MAURICIE

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

2011-10-181 **10. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE - BUDGET 2012**

Considérant que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a adopté, le 28 septembre 2011, par la résolution numéro 2011-09-3913, ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012;

Considérant les dispositions de l'article 603 du Code municipal du Québec;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les prévisions budgétaires 2012 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie totalisant 29 785 837 $.

Adoptée.

11. CORRESPONDANCE

- Ministère de la Famille et des Aînés (Démarche MADA);
- Ville de Trois-Rivières (Projet de règlement 100/2011);
- MRC de Bécancour (Règl. 333 modifiant le RCI);
- Union des transports adaptés et collectifs du Québec;
- Comité de développement social des Chenaux.

12. ACCUSÉS RÉCEPTION

- Ministre de la Famille (Politique familiale et démarche MADA);
- UMQ (Avant-projet de la L.A.D.T.U., notre résolution 2011-08-149).

13. POUR VOTRE INFORMATION

- Procès-verbaux de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes (Juin et juillet 2011);
- Sports Québec (Ouverture de la période de mise en candidature);
- Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade (Appui au Canton de Gore).

14. AUTRES SUJETS QUI POURRONT SE PRÉSENTER SOUS RÉSERVE DE L'ARTICLE 148.1 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC

2011-10-182 **14a. FERME DÉRY - ORDRE NATIONAL DU MÉRITE AGRICOLE 2011**

Considérant que la ferme Déry et Fils inc. de Saint-Stanislas s'est mérité la médaille d'or nationale de l'édition 2011 de l'Ordre national du mérite agricole ainsi que le premier rang de la catégorie "or" du chapitre régional ainsi que le prix La Coop fédérée à l'agroenvironnement;

Il est en conséquence proposé et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux félicite les dirigeants de la Ferme Déry et Fils inc. pour ces reconnaissances bien méritées.

Il est de plus résolu que ce conseil félicite également les lauréats régionaux suivants :

2e argent,	Ferme Paul Massicotte et Fils inc.
3e argent,	Ferme Tournesol enr.
2e bronze,	Ferme La Bisionnière enr.
3e bronze,	Le Maraîcher de Batiscan enr.

Adoptée.

2011-10-183 **14b. FQIS - ORGANISME MANDATAIRE DE CONCERTATION**

Considérant que le gouvernement du Québec a reconduit le Fonds québécois des initiatives sociales dans le cadre d'un deuxième plan d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

Considérant que ce fonds relève désormais de la gouvernance des conférences régionales des élus;

Considérant que le plan d'action, approuvé par la Conférence régionale des élus de la Mauricie, prévoit que les sommes partagées parmi les territoires de la région transitent via les MRC et villes/MRC selon des paramètres reconnus justes et équitables;

Considérant que ce conseil est d'avis que le Comité de développement social de la MRC des Chenaux, regroupant plus de vingt organismes qui interviennent dans différents secteurs d'activités, constitue le mandataire indiqué pour prendre à charge l'analyse des projets présentés dans le cadre du FQIS et en recommander l'acceptation;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux mandate le Comité de développement social qui intervient sur notre territoire pour l'élaboration d'un plan d'action territorial. Il est de plus résolu que ce mandat soit étendu pour la réception, l'analyse et la recommandation des projets présentés dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales.

Il est également résolu que monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, soit délégué au sein du comité de développement social afin de participer à l'analyse des projets présentés.

Adoptée.

2011-10-184 **14c. PHARES SUR CHAMPLAIN**

Considérant que l'événement culturel *Phares sur Champlain* s'est vu mériter le prix de l'Initiative culturelle en Mauricie octroyé par l'organisme Culture Mauricie lors du gala "Arts excellence" tenu à La Tuque le 13 octobre dernier, il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil de la MRC des Chenaux de féliciter les membres du comité culturel de Champlain pour cet honneur bien mérité.

Adoptée.

2011-10-185 **14d. GUILLAUME BAILLARGEON**

Considérant que monsieur Guillaume Baillargeon a reçu le prix "jeune relève" Jean-Marc Paradis pour souligner son implication dans le loisir municipal à Saint-Stanislas, les membres du conseil s'unissent pour féliciter ce jeune de notre MRC.

Adoptée.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été soulevée.

2011-10-186 **16. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À vingt heures et trente-neuf minutes (20 h 39), il est proposé par monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET SUPPLÉANT